

# Echo

BATI-MAT-TP

## Catalogue des formations 2012

À l'intérieur de ce  
numéro :  
**l'affiche A3  
BATI-MAT-TP  
CFTC**



# Sommaire

<b>Calendrier prévisionnel des formations 2011</b>	<b>4</b>
<b>Organisation</b>	<b>8</b>
• Frais de transport et d'hébergement	
• Annulation de stage	
<b>Déroulement du stage</b>	<b>9</b>
• Horaires	
• Présentation	
• Repas du midi et du soir	
• Remise des documents	
<b>Imprimés A, B, C relatifs aux inscriptions</b>	<b>11</b>
<b>Affiche A3 à détacher en pages centrales</b>	
<b>Droit à la formation syndicale</b>	<b>19</b>
• Demande de congé du salarié	
• Accord différé	
• Report	
• Refus	
<b>Congés et conditions</b>	<b>20</b>
• Nombre de jours autorisés	
• Durée du congé	
• Suspension du contrat de travail	
• Congés payés	
<b>Rémunération Entreprises BTP</b>	<b>21</b>
• Rémunération assurée par l'employeur	
• Autorisation d'absence	
• Prise en charge	
• Remise des documents	
• Retour des documents par l'employeur	
<b>Rémunération Autres secteurs</b>	<b>23</b>
• Autres secteurs d'activité que BTP	
• Formation économique des membres titulaires du CE	
• Formation des membres du CHSCT	



Le **syndicat**  
des salariés du **BTP**

**Echo**  
**BATI-MAT-TP**  
Journal d'Information trimestriel

**Editeur** : APDS - Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et enregistrée à la Préfecture de Nancy (n° 015 995) - 38 rue Emile Gallé 54000 NANCY - 03 83 67 48 78 Fax 03 83 67 47 85

**Principal membre** :  
Fédération BATI-MAT-TP CFTC

**Dépôt légal** :  
Décembre 2011 (4<sup>e</sup> trimestre 2011)

**N° de commission paritaire** :  
1008 S 08098

**ISSN** : 1955-5105

**Directeur de publication** :  
Patrick DEL GRANDE

Imprimé par l'Imprimerie de la Centrale - Parc d'activité Les Oiseaux - Rue des Colibris BP 78 - 62302 LENS Cedex

Toute reproduction totale ou partielle est subordonnée à l'autorisation écrite de la Fédération BATI-MAT-TP CFTC - pour la publicité s'adresser à la rédaction.





# ÉDITORIAL

## PATRICK DEL GRANDE

Année après année, je suis toujours fier de vous présenter notre catalogue des formations. L'édition 2012 est un peu particulière puisque dans le cadre du développement durable, la Fédération BATI-MAT-TP CFTC a fait le choix d'éditer ce numéro par le biais de son site web. Il est important de prendre ses responsabilités pour sauvegarder l'environnement et donc il nous semble essentiel, avec cette volonté, de minimiser notre impact sur celui-ci.

Il n'y a cependant pas d'inquiétude à avoir sur son contenu. Vous retrouverez toujours les informations utiles qui vous permettront de choisir et de vous inscrire aux formations que vous souhaitez. Car aujourd'hui plus qu'y hier, la formation syndicale est devenue indispensable pour se préparer aux grandes réformes à venir.

Nos formations sont accessibles à chacun d'entre vous. Du militant débutant qui a besoin de bases syndicales, au délégué syndical à la recherche d'un appui en matière de communication ou au niveau juridique, chaque stage a un but bien précis et vise un public particulier.

Nos formateurs préparent leurs stages en fonction des attentes des stagiaires, de l'actualité et s'adaptent à leurs besoins avec souplesse et bonne humeur. N'hésitez pas à leur poser des questions et à rendre le stage interactif, car c'est en dialoguant que l'on apprend !

Venir en formation, c'est vouloir échanger et construire un dialogue sur les bonnes pratiques de chacun. C'est aussi acquérir des connaissances qui vous seront utiles -voire nécessaires- pour votre engagement à nos côtés mais aussi dans votre vie professionnelle.

En résumé, échanger, apprendre, partager, dialoguer et s'investir, voilà ce que peuvent vous apporter les formations de notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC. Les formations que nous proposons sont un de ces moments de convivialité qui vous permettront d'être plus efficace dans votre quotidien et de répondre aux différentes questions que vous vous posez.

Bien formés, nous sommes plus efficaces pour défendre les droits des salariés !

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Chers Amis, mes amitiés syndicales.

Votre Président,  
Patrick DEL GRANDE

# Formations syndicales 2012

## GROUPES SPIE

**Date :**  
28 et 29  
février

**Lieu :**  
**PARIS**

**Public visé :**  
**Salariés du  
groupe**

Permettre aux responsables syndicaux d'organiser l'action syndicale au sein du groupe et de développer la CFTC au sein de l'entreprise :

- ✓ la coordination syndicale au sein du groupe SPIE ;
- ✓ le Comité Central d'Entreprise (prérogative) ;
- ✓ organiser la communication entre les adhérents CFTC et les responsables de sections syndicales ;
- ✓ définir l'organisation entre les groupes et la Fédération BATI-MAT-TP CFTC sur le groupe SPIE.

## GROUPES VINCI

**Date :**  
8 et 9  
mars

**Lieu :**  
**PARIS**

**Public visé :**  
**Salariés du  
groupe**

Permettre aux responsables syndicaux d'organiser l'action syndicale au sein du groupe et de développer la CFTC au sein de l'entreprise :

- ✓ la coordination syndicale au sein du groupe VINCI ;
- ✓ le Comité Central d'Entreprise (prérogative) ;
- ✓ organiser la communication entre les adhérents CFTC et les responsables de sections syndicales ;
- ✓ définir l'organisation entre les groupes et la Fédération BATI-MAT-TP CFTC sur le groupe VINCI.

## PRISE DE PAROLE

**Date :**  
14 au 16  
mars

**Lieu :**  
**NANCY**

**Public visé :**  
**TOUS**

- ✓ Convaincre en se servant des attentes de vos interlocuteurs (méthode de l'exemple).
- ✓ Assimiler les techniques de la répartie.
- ✓ Créer de la confiance au travers de son intervention
- ✓ Comprendre l'importance de la méta communication dans l'échange pour maîtriser son impact.
- ✓ Les trucs et astuces des pros pour surmonter son trac, ses angoisses et ses faiblesses.

# Formations syndicales 2012

## GROUPES LAFARGE

**Date :**  
19 et 20  
mars

**Lieu :**  
PARIS

**Public visé :**  
Salariés du  
groupe

Permettre aux responsables syndicaux d'organiser l'action syndicale au sein du groupe et de développer la CFTC au sein de l'entreprise :

- ✓ la coordination syndicale au sein du groupe LAFARGE ;
- ✓ le Comité Central d'Entreprise (prérogative) ;
- ✓ organiser la communication entre les adhérents CFTC et les responsables de sections syndicales ;
- ✓ définir l'organisation entre les groupes et la Fédération BATI-MAT-TP CFTC sur le groupe LAFARGE.

## GROUPES EIFFAGE

**Date :**  
29 et 30  
mars

**Lieu :**  
PARIS

**Public visé :**  
Salariés du  
groupe

Permettre aux responsables syndicaux d'organiser l'action syndicale au sein du groupe et de développer la CFTC au sein de l'entreprise :

- ✓ la coordination syndicale au sein du groupe EIFFAGE ;
- ✓ le Comité Central d'Entreprise (prérogative) ;
- ✓ organiser la communication entre les adhérents CFTC et les responsables de sections syndicales ;
- ✓ définir l'organisation entre les groupes et la Fédération BATI-MAT-TP CFTC sur le groupe EIFFAGE.

## FORMATION AG2R GESTION DU STRESS ET DU CONFLIT

**Date :**  
4 au 6  
avril

**Lieu :**  
-

**Public visé :**  
TOUS sauf  
BTP

Définir le concept du conflit et analyser le processus de son évolution :

- ✓ identifier les situations pouvant générer un conflit ;
- ✓ rentrer dans le processus du conflit ;
- ✓ les différents types de conflits et leurs origines...

Définir à l'aide de plateforme biomédicale l'impact du stress que nous subissons et déterminer quelles sont les techniques de gestion les plus efficaces :

- ✓ comprendre le rôle des émotions sur les mécanismes du stress ;
- ✓ générer des émotions positives pour que ce qui devait être du stress se transforme rapidement en motivation, véritable atout individuel.

# Formations syndicales 2012

## L'OUTIL INFORMATIQUE

**Date :**  
9 au 11  
mai

**Lieu :**  
**TOULOUSE**

**Public visé :**  
**TOUS**

Comprendre et acquérir les bases d'une communication de qualité plus efficace :

- ✓ Maîtrise d'un logiciel simple permettant de réaliser des courriers simples des cartes de visites, des tracts et autres documents susceptibles de faciliter la communication écrite et visuelle en entreprise ;
- ✓ Comprendre comment optimiser l'utilisation du texte et de l'image ;
- ✓ Apprendre à créer des accroches et autres types de procédés adaptés à une communication ciblée et efficace.

## GESTION DES CONFLITS

**Date :**  
20 au 22  
juin

**Lieu :**  
**NANCY**

**Public visé :**  
**TOUS**

Définir le concept du conflit et analyser le processus de son évolution :

- ✓ identifier les situations pouvant générer un conflit ;
- ✓ rentrer dans le processus du conflit ;
- ✓ savoir comment se positionner dans le conflit ;
- ✓ les différents types de conflits et leurs origines ;
- ✓ déterminer quel comportement adopté face aux différents types de conflits ;
- ✓ le rôle de chaque participant au conflit ;
- ✓ adapter sa communication en période de crise ;
- ✓ le processus de résolution du conflit ;
- ✓ sortir du conflit.

## GROUPES BOUYGUES

**Date :**  
20 au 21  
septembre

**Lieu :**  
**NANCY**

**Public visé :**  
**Salariés du  
groupe**

Permettre aux responsables syndicaux d'organiser l'action syndicale au sein du groupe et de développer la CFTC au sein de l'entreprise :

- ✓ la coordination syndicale au sein du groupe BOUYGUES ;
- ✓ le Comité Central d'Entreprise (prérogative) ;
- ✓ organiser la communication entre les adhérents CFTC et les responsables de sections syndicales ;
- ✓ définir l'organisation entre les groupes et la Fédération BATI-MAT-TP CFTC sur le groupe BOUYGUES.

# Formations syndicales 2012

## NÉGOCIATION

**Date :**  
**10 au 12**  
**octobre**

**Lieu :**  
**NANCY**

**Public visé :**  
**TOUS**

LA NEGOCIATION SUR LA BASE D' UNE COMMUNICATION EFFICACE :

- ✓ Préparer et aborder la négociation
- ✓ Piloter de manière optimale la négociation
- ✓ Sortir de la négociation
- ✓ Synthèse : les clefs d'une négociation réussie
- ✓ La connaissance de ses interlocuteurs
- ✓ ...

## GESTION DU STRESS

**Date :**  
**14 au 16**  
**novembre**

**Lieu :**  
**TOULOUSE**

**Public visé :**  
**TOUS**

Définir à l'aide de plateforme biomédicale l'impact du stress que nous subissons et déterminer quelles sont les techniques de gestion les plus efficaces :

- ✓ comprendre le rôle des émotions sur les mécanismes du stress ;
- ✓ analyser quelles sont les émotions vecteurs de stress pour les atténuer ou les transformer ;
- ✓ générer des émotions positives pour que ce qui devait être du stress se transforme rapidement en motivation, véritable atout individuel.

# Organisation

## Frais d'hébergement

Nous prenons en charge les chambres d'hôtel ainsi que le petit-déjeuner, uniquement.

Les autres frais personnels sont à votre charge.

Attention : toute personne habitant à moins de 500 kms du lieu de formation ne pourra pas réserver de chambre la veille de la formation.

## Frais de transport

Les frais de transport sont pris en charge par notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC.

Pour être remboursé, il faudra nous fournir vos billets de train aller-retour ou vos tickets de péage, métro, bus. Le véhicule personnel est autorisé à partir de 3 personnes par véhicule.

Dans le cas contraire, nous vous demandons de prendre le train.

Nous ne rembourserons les frais kilométriques qu'à une seule personne par véhicule.

Un chèque vous sera remis à l'issue du stage.

## Nous annulons un stage

Il est possible que notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC annule une session de formation si le nombre d'inscrits n'atteint pas quinze personnes.

Par ailleurs, s'il y a un trop grand nombre de participants, la Fédération BATI-MAT-TP CFTC organisera plusieurs sessions de formation dans la mesure où elle trouve d'autres formateurs disponibles.

Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de refuser certaines inscriptions, même si vous vous êtes inscrits dans les délais donc, les premiers inscrits seront les premiers servis!

## Vous annulez votre inscription

Nous vous demandons de bien respecter les délais d'inscriptions. Pour toute annulation, merci de nous prévenir 48 heures à l'avance afin que nous puissions faire le nécessaire auprès :

- ✓ des restaurants pour les repas du midi et du soir,
- ✓ des hôtels pour les réservations de chambres.

En effet, les chambres sont payées d'avance et en cas de non respect des délais d'annulation, les hôteliers les facturent. Sans respect de ce délais d'annulation, nous serions dans l'obligation de refuser votre prochaine inscription à une formation, sauf cas exceptionnel.

## Rappel

Nous vous rappelons que les demandes de congés de formations doivent être impérativement demandées au minimum un mois avant le début de la formation.

À toutes fins utiles, nous vous précisons que l'absence de réponse de l'employeur dans un délai de 8 jours vaut acceptation.



# Déroulement du stage

## Horaires

Les horaires des formations : **du mercredi au vendredi** (sauf cas exceptionnels)

Le matin de **9h00 à 12h00**

L'après-midi de **14h00 à 17h00** (au plus tôt)

## Présentation

La première matinée est consacrée à l'accueil des stagiaires.

Un tour de table sera fait afin que chacun puisse se présenter et indiquer ses attentes par rapport à la formation. Puis, chacun remplira une fiche de présence ainsi qu'un imprimé relatif aux frais de transport.

La matinée s'achèvera par la présentation du programme de la formation.



## Repas

Les repas du midi et du soir se feront en groupe jusqu'à la fin du stage.

**Seuls les repas du midi et du soir pris en groupe seront à la charge de notre Fédération BATI-MAT-TP CFTC.**

Pour l'organisation, les menus seront identiques pour chacun. Les personnes désirant des menus spécifiques devront nous les préciser en début de stage.

En fonction du nombre d'inscrits, il est possible que nous organisions des soirées à thèmes dans une salle, avec buffet, spectacle...



## Remise des documents

À l'issue du stage, nous vous remettrons :

- ✓ votre attestation de présence signée,
- ✓ votre chèque de remboursement des frais de transports engagés,
- ✓ une demande de remboursement à remettre à votre employeur (pour les personnes concernées).



Écouter



Conseiller



Gérer



Accompagner



PRO BTP, carrément proche !

RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ ASSURANCES ÉPARGNE ACTION SOCIALE VACANCES

[www.probtp.com](http://www.probtp.com)



L'assurance d'un avenir solide

# IMPRIMÉS RELATIFS AUX INSCRIPTIONS (À DÉCOUPER)

**Pensez à faire des copies des imprimés A et B si vous vous inscrivez à plusieurs formations.**

**N'attendez pas la dernière minute pour vous inscrire, les 1<sup>er</sup> inscrits seront les 1<sup>er</sup> servis !**



# SALARIÉS DE L'ARTISANAT... ROMPEZ VOTRE ISOLEMENT !

BATI-MAT-TP CFTC



Le **syndicat**  
des salariés du **BTP**

Notre **Fédération BATI-MAT-TP CFTC** vous soutient,  
quelle que soit la taille de votre entreprise.

**Fédération BATI-MAT-TP CFTC**  
**251 rue du faubourg St-Martin 75010 PARIS**

Si vous êtes salarié d'une entreprise artisanale et que vous souhaitez défendre votre statut, nous avons la possibilité de vous former à l'action sociale et syndicale par le biais du **CFESS** (budget 0,08/1000). C'est un dispositif actuellement en place au **FAFSAB**. Nous prenons en charge pertes de salaires et frais de déplacements.



Pour recevoir une documentation complète, merci de retourner le bulletin suivant, complété par vos soins, à l'adresse ci-dessus.

<b>Congé de</b>	Nom : .....	Prénom : .....
<b>Formation</b>	Adresse : .....	
<b>Economique,</b>	.....	
<b>Sociale et</b>	Code postal :           Ville : .....	
<b>Syndicale</b>	Tél domicile : .....	Tél portable : .....

**Informations complémentaires**

Nom de votre entreprise : ..... Tél entreprise : .....  
Adresse de l'entreprise : .....

BATI-MAT-TP CFTC



Le **syndicat**  
des salariés du **BTP**

# DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION SYNDICALE

A

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Entreprise : .....

M. le Directeur : .....

Adresse : .....

.....

.....

Le .....

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de la loi du 30 décembre 1985, de l'arrêté du 7 mars 1986 et des articles L.3142-7 et suivants et R.3142-1 et suivants du Code du Travail,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation économique, sociale et syndicale pour participer à une session organisée par l'Institut Syndical de Formation C.F.T.C., organisme agréé par le Ministère du Travail.

Cette session se déroulera :

Du ..... au .....

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Cachet de l'entreprise

Signature du salarié



# DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION SYNDICALE

B

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Entreprise : .....

M. le Directeur : .....

Adresse : .....

.....

.....

Le .....

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de la loi du 30 décembre 1985, de l'arrêté du 7 mars 1986 et des articles L.3142-7 et suivants et R.3142-1 et suivants du Code du Travail,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation économique, sociale et syndicale pour participer à une session organisée par l'Institut Syndical de Formation C.F.T.C., organisme agréé par le Ministère du Travail.

Cette session se déroulera :

Du ..... au .....

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Cachet de l'entreprise

Signature du salarié





Le syndicat des salariés du BTP

# Bulletin d'inscription Formations syndicales 2012



## VOUS

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Port. : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

## VOTRE ENTREPRISE

Entreprise : .....

Groupe (s'il y a lieu) : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Fax : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Siret de l'entreprise\* : \_ \_ \_ \_ \_

\* le numéro de Siret est composé de 14 chiffres, il figure sur votre bulletin de salaire. En cas de doute, adressez-nous, avec ce bulletin, une photocopie d'un bulletin de salaire.

Convention collective :  Bâtiment  TP  Autres (préciser) .....

Entreprise de :  + de 10 salariés  - de 10 salariés

Code NAF/NAF2 (il est indiqué sur votre bulletin de paie) : .....

Votre profession : .....

Vous êtes :  Ouvrier/Employé  ETAM (Agent de Maîtrise)  Cadre (IAC)

## VOS MANDATS

Délégué Syndical  Oui  Non Membre du CHSCT  Oui  Non

Délégué du Personnel ...  Oui  Non Conseiller au salarié  Oui  Non

Membre du CE .....  Oui  Non

Autres mandats (préciser) : .....

**IMPÉRATIF !** Nous vous demandons de bien vouloir compléter toutes les informations demandées (recto-verso) et nous les adresser au moins un mois avant le début de la formation afin que nous puissions composer votre dossier.

Suite →

# Suite Bulletin d'inscription Formations syndicales 2012

C

NOM : .....

Prénom : .....

Cocher	Dates, lieu et thèmes de la formation	Dates limites d'inscriptions	Réservations de chambres
<input type="checkbox"/>	<b>28 et 29 février à Paris</b> "Salariés du groupe SPIE"	28 janvier 2012	Lundi 27 février * <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Mardi 28 février <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/>	<b>08 et 09 mars à Paris</b> "Salariés du groupe VINCI"	08 février 2012	Mercredi 07 mars * <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Jeudi 08 mars <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/>	<b>du 14 au 16 mars à Nancy</b> "Prise de parole"	14 février 2012	Mardi 13 mars * <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Mercredi 14 mars <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Jeudi 15 mars <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/>	<b>19 et 20 mars à Paris</b> "Salariés du groupe LAFARGE"	19 février 2012	Dimanche 18 mars * <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Lundi 19 mars <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/>	<b>29 et 30 mars à Paris</b> "Salariés du groupe EIFFAGE"	29 février 2012	Mercredi 28 mars * <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Jeudi 29 mars <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/>	<b>du 4 au 6 avril à Formation AG2R</b> "Gestion du stress et du conflit" Tout le monde sauf BTP	4 mars 2012	Mardi 3 avril * <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Mercredi 4 avril <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Jeudi 5 avril <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/>	<b>du 9 au 11 mai à Toulouse</b> "L'outil informatique"	9 avril 2012	Mardi 8 mai * <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Mercredi 9 mai <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Jeudi 10 mai <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/>	<b>du 20 au 22 juin à Nancy</b> "Gestion du conflit"	20 mai 2012	Mardi 19 juin * <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Mercredi 20 juin <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Jeudi 21 juin <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/>	<b>du 20 au 21 septembre à Nancy</b> "Salariés du groupe BOUYGUES"	20 août 2012	Mercredi 19 septembre * <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Jeudi 20 septembre <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/>	<b>du 10 au 12 octobre à Nancy</b> "Négociation"	10 septembre 2012	Mardi 09 octobre * <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Mercredi 10 octobre <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Jeudi 11 octobre <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/>	<b>du 14 au 16 novembre à Toulouse</b> "Gestion du stress"	14 octobre 2012	Mardi 13 novembre * <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Mercredi 14 novembre <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Jeudi 15 novembre <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

**Le lieu des formations pourra être modifié en fonction du nombre d'inscrits.**

\* Réservation de chambres la veille de la formation : *uniquement pour les personnes habitant à plus de 500 kms du lieu de formation.*

Merci de retourner ce bulletin à l'adresse suivante :  
 Centre de Formation BATI-MAT-TP CFTC  
 38, rue Emile Gallé - 54000 NANCY ou par fax au 03 83 67 47 85  
 (pensez à faxer le bulletin d'inscription recto-verso)

# Droit à la formation syndicale

## Code du travail

### Arrêté du 7 mars 1986 pris pour l'application des articles :

- ✓ L.4614-14 accordant un congé de formation aux représentants du personnel désignés dans les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- ✓ L.2325-44 accordant un congé de formation aux membres titulaires du comité d'entreprise,
- ✓ L.3142-7 accordant des congés de formation économique, sociale et syndicale aux salariés.

**Tous les salariés, quel que soit leur statut, leur ancienneté, leur effectif et leur forme de travail, les privés d'emploi et les retraités peuvent bénéficier d'un congé de formation économique, sociale et syndicale.**

## Demande de congé

C'est au salarié de faire la demande de congé auprès de son employeur par demande écrite au moins trente jours à l'avance : elle doit préciser la date, la durée de l'absence sollicitée et le nom de l'organisme responsable du stage ou de la session. Cette lettre correspond à l'imprimé A que vous trouverez en page 15.

## Accord différé

Dans le cas où plusieurs salariés demandent un congé de formation économique, sociale et syndicale, la satisfaction accordée à certaines demandes peut être différée :

- ✓ dans les établissements de plus de 99 salariés lorsque le pourcentage de salariés simultanément absents au titre de ce congé atteint 2 %,
- ✓ dans les établissements de 25 à 99 salariés lorsque deux salariés sont déjà absents au titre de ce congé,
- ✓ dans les établissements de moins de 25 salariés lorsqu'un salarié est déjà absent au titre de ce congé.

## Report

Cependant, l'employeur peut reporter le congé de formation dans deux cas :

- ✓ le nombre total de jours de congés est atteint pour l'année,
- ✓ le nombre maximum de salariés absents simultanément est atteint (tous congés de formation syndicale confondus).

En cas de report, une nouvelle demande doit être satisfaite en priorité.

## Refus

Le congé est de droit et ne peut être refusé que pour les besoins du service et après avis conforme du comité d'entreprise (ou des délégués du personnel s'il n'y a pas de comité d'entreprise).

Le refus doit être motivé et notifié dans les 8 jours, à compter de la réception de la demande.

En dernier ressort, le conseil de prud'hommes statue en référé (Art. L.3142-13 et 14 du code du travail).

Les jours non utilisés dans l'année sont perdus, et récupérés par l'employeur sauf accord de report comme évoqué ci-dessus.

# Congés et conditions

## Nombre de jours autorisés

Le nombre maximum de jours de congés susceptibles d'être pris par établissement au cours d'une année civile au titre des formations prévues par les articles [L.4614-14](#), [L.2325-44](#) et [L.3142-7](#) du code du travail est fixé comme indiqué dans le tableau ci-contre.

Dans les établissements comprenant plus de 49 salariés, le total des jours de congés pris au titre de l'article [L.3142-7](#) du code du travail par les animateurs et par les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales ne peut excéder 50% de l'ensemble des jours de congés de formation économique, sociale et syndicale.

Effectif	Nombre de jours autorisés
1 à 24	- Le nombre maximum de jours de congés est porté à 18 jours pour les animateurs et les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales.
25 à 499	- de plus par tranche ou fraction de tranche supplémentaire de 25 salariés.
500 à 999	- de plus par tranche ou fraction de tranche supplémentaire de 50 salariés.
1000 à 4999	- de plus par tranche ou fraction de tranche supplémentaire de 100 salariés.
+ de 4900	- de plus par tranche ou fraction de tranche supplémentaire de 200 salariés.

## Durée du congé

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à 2 jours. Son fractionnement en plusieurs absences d'une journée peut toutefois être prévu par voie conventionnelle.

Cette durée ne peut être imputée sur la durée du congé annuel.

Elle est assimilée à un temps de travail effectif.

Pendant la durée du congé, le salarié bénéficie de la législation sur les accidents du travail (Code de la Sécurité Sociale art. [L. 412-8](#)).

## Suspension du contrat de travail

Pendant le congé formation, le contrat de travail est suspendu. Toutefois, la loi assimile la durée du congé à du travail effectif pour la détermination des différents droits : congés payés, prestations sociales et familiales...

(Art. [L.3142-12](#) du code du travail).

Vous continuez à faire partie des effectifs de l'entreprise pour le calcul de l'ancienneté et à bénéficier des garanties contre le licenciement.

En revanche, si vous êtes en maladie, vous ne pouvez pas participer à une session de formation puisqu'il y a suspension du contrat de travail.

## Congés payés

La durée du congé formation ne peut être imputée sur celle des congés payés.

(Art. [L.3142-12](#) du code du travail)



# Rémunération Entreprises BTP

## Rémunération assurée par l'employeur

La rémunération est assurée par l'employeur, si votre entreprise compte 10 salariés au moins, à hauteur de 0,08 pour mille du montant des salaires payés (masse salariale brute) pendant l'année en cours.

## Autorisation d'absence

Les entreprises qui ont délivré des autorisations d'absence à leurs salariés seront remboursées du montant de la rémunération maintenue et des charges sociales par le GFC-BTP (+ de 10 salariés) ou par le FAF.SAB (- de 10 salariés).

## du FAF.SAB

Toute entreprise artisanale de moins de 10 salariés souhaitant bénéficier d'une participation financière du FAF.SAB doit impérativement remplir deux conditions :

✓ avoir un code NAF/NAF2 du BTP et adhérer aux conventions collectives du Bâtiment ou des Travaux Publics,

✓ être à jour de ses contributions.

Le FAF.SAB ne participe pas financièrement aux formations se déroulant pendant un congé payé, maladie, maternité, intempéries...

Le FAF.SAB prend en charge à 100% les rémunérations maintenues par l'entreprise pendant la durée du stage.

## du GFC-BTP

Le GFC-BTP prend en charge à 100% les rémunérations maintenues par l'entreprise pendant la durée du stage auxquelles s'ajoute un taux forfaitaire de 70% de charges sociales pour les entreprises en option A et de 60% pour les entreprises en option B et les entreprises en option A ne cotisant pas à une Caisse de Congés Payés.

## Remise des documents

À l'issue du stage, nous vous remettons :

- une attestation de présence au stage que vous devrez signer,
- un imprimé de demande de remboursement des rémunérations et charges sociales.

***Dès votre reprise du travail, il vous faudra remettre ces deux documents (attestation de présence et imprimé de demande de remboursement) à votre employeur.***

## Retour des documents par l'employeur

La demande de remboursement remplie par l'employeur devra nous être retournée au :

**Centre de formation BATI-MAT-TP CFTC**

**38, rue Emile Gallé – 54000 NANCY**

au plus tard un mois après la fin du stage, accompagnée des documents suivants :

- demande de congé,
- attestation de présence signée par le stagiaire,
- RIB de l'entreprise.

Après réception de ces documents, nous nous chargerons de les retourner au GFC-BTP ou au FAF.SAB. pour remboursement à votre employeur.

# Rémunération Autres secteurs

## Autres secteurs d'activité que BTP

Vous n'avez pas droit au maintien de salaire durant le congé. Cependant, dans les entreprises d'au moins 10 salariés, l'employeur doit rémunérer ces congés à hauteur de 0,08 pour mille du montant de l'ensemble des salaires payés pendant l'année en cours.

**Nous vous demandons d'utiliser vos heures de délégation lors des stages (DS, DP) car nous ne pouvons pas prendre en charge vos pertes de salaire.**

## Membres titulaires du CE

### Prise en charge du financement de la formation économique par le CE

Cette prise en charge comprend les frais d'organisation de la formation, d'inscription, de formation (repas, hôtel...) et de déplacements des stagiaires.

### Prise en charge du salaire des membres titulaires du CE par l'employeur

Le temps consacré à la formation pris sur le temps de travail est rémunéré comme tel et ne s'impute pas sur le crédit d'heures alloué aux représentants du personnel pour exercer leurs fonctions.

De plus, un membre titulaire du Comité d'Entreprise n'ayant pas encore bénéficié de formation économique peut y prétendre, même à l'occasion d'un nouveau mandat.

**Note:** le prix de la journée du stage paraît chaque année au journal officiel au mois de janvier. N'hésitez pas à nous contacter.

### Code du travail

Art. L.2325-44. Les membres titulaires du Comité d'Entreprise qui détiennent un mandat ou seront élus pour la 1ère fois bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de 5 jours. Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non. Le financement de la formation prévue au présent article est pris en charge par le Comité d'Entreprise.

## Membres du CHSCT

### Prise en charge

✓ Pour les établissements de 300 salariés et plus :

la formation est assurée dans les conditions prévues à l'article L.2325-44.

✓ Pour les établissements de moins de 300 salariés :

ces conditions sont fixées par la convention collective de branche, ou, à défaut, par des dispositions spécifiques fixées par voie réglementaire.

La charge financière de la formation des représentants du personnel au CHSCT incombe à l'employeur dans des conditions et limites fixées par voie réglementaire.

### Code du travail

Art. L.4614-14. Les représentants du personnel au CHSCT bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions. Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.

Dans les établissements où il n'existe pas de CHSCT, et dans lesquels les délégués du personnel sont investis des missions dévolues aux membres de ce comité, les délégués du personnel bénéficient de la formation (Ordonnance n° 2001-175 du 22 février 2001 art. 3 Journal Officiel du 24 février 2001).

# SALARIÉS DE L'ARTISANAT... OUVREZ-VOUS À LA NÉGOCIATION !

## L'APNAB VOUS EN DONNE LES MOYENS.

La Fédération BATI-MAT-TP CFTC, avec d'autres partenaires sociaux dont la CAPEB, a contribué à la création de l'Association paritaire nationale pour le développement de la négociation collective dans l'artisanat du bâtiment (APNAB).

Cette association a pour objet d'assurer le fonctionnement de la négociation collective dans l'artisanat et de participer à l'information des négociations paritaires.

Vous, salariés qui représentez la Fédération BATI-MAT-TP CFTC dans les entreprises artisanales du bâtiment, si vous souhaitez participer aux négociations régionales, nous assurons votre formation et nous vous adresserons les informations nécessaires.

**Fédération BATI-MAT-TP CFTC**  
**251 rue du faubourg St-Martin 75010 PARIS**



Pour recevoir une documentation complète, merci de retourner le bulletin suivant, complété par vos soins, à l'adresse ci-dessus.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : | | | | | Ville : .....

Tél domicile : ..... Tél portable : .....

### Informations complémentaires

Nom de votre entreprise : ..... Tél entreprise : .....

Adresse de l'entreprise : .....



Le **syndicat**  
des salariés du **BTP**

BATI-MAT-TP CFTC



Le **syndicat**  
des salariés du **BTP**

Centre de Formation BATI-MAT-TP CFTC  
38 rue Emile Gallé - 54000 NANCY  
TÉLÉPHONE: 03 83 67 48 78 - FAX: 03 83 67 47 85